



Procédure pour verser un loyer sur un compte bloqué

Par **tiramisu91**, le **19/01/2010** à **11:53**

Bonjour,

Après la signature de mon contrat de location et l'entrée dans l'appartement loué, j'ai fais changer le contrat EDF en le mettant à mon nom. J'ai alors découvert que le compteur était commun avec un local professionnel (occupé depuis peu). Je n'ai pas été informé de cette situation qui n'apparait pas sur le contrat. J'ai demandé au propriétaire de me faire installer un compteur individuel, ce qui ne semble pas, a priori, poser de problème mais il ne semble pas pressé car rien n'avance depuis plusieurs mois.

Pour lui mettre un peu la pression, j'envisage de verser mon loyer sur un compte bloqué. Puis-je le faire ? Si oui, quelle est la procédure et surtout son coût.

Merci par avances pour vos aides.

Bien cordialement

Par **Laure11**, le **19/01/2010** à **17:34**

Bonjour,

Surtout, ne vous avisez pas de verser votre loyer sur un compte bloqué, vous vous mettriez dans votre tort.

Envoyez un courrier recommandé AR à votre bailleur le sommant de bien vouloir vous faire installer un compteur EDF individuel dans les meilleurs délais.

Cordialement.